

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 20 (1940)  
**Heft:** 5

**Artikel:** La colonie suisse en Franche-Comté  
**Autor:** Perrudet, Edouard-A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889012>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA COLONIE SUISSE EN FRANCHE-COMTÉ

L'origine des relations entre la Suisse et la Franche-Comté est très lointaine. Les conditions naturelles destinent en effet ces deux régions à être en rapports constants. Leur frontière commune, l'analogie du caractère, des mœurs et des coutumes des deux populations, le fait que leurs productions sont complémentaires, sont autant de facteurs de rapprochement.

Dans l'ensemble, les échanges commerciaux entre la Suisse et la Franche-Comté n'ont pas beaucoup changé d'aspect au cours des temps : la première fournit à la seconde des produits manufacturés et en reçoit des produits agricoles.

Dans le but de favoriser ces échanges commerciaux, des négociants suisses eurent, très tôt, l'idée de s'établir en Franche-Comté. Ainsi se forma le premier noyau de la colonie suisse dans cette province. Mais c'est après la Révolution française seulement que cette immigration prit toute son ampleur. Originaires des cantons de Neuchâtel, de Genève, de Vaud, de Fribourg et de Berne, les nouveaux arrivants étaient presque tous des agriculteurs ou des horlogers.

Leur labeur tenace et leur expérience ont contribué largement au développement de la fabrication du gruyère et surtout à celui de l'industrie horlogère en Franche-Comté.

L'industrie horlogère est apparue en Franche-Comté à peu près à la même époque qu'en Suisse, c'est-à-dire vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Les « maîtres horlogers » français se spécialisèrent d'abord de préférence dans la fabrication des pendules. C'est en 1790 qu'un horloger du Locle, nommé Mégevand, s'installa à Besançon, encouragé par quelques personnages

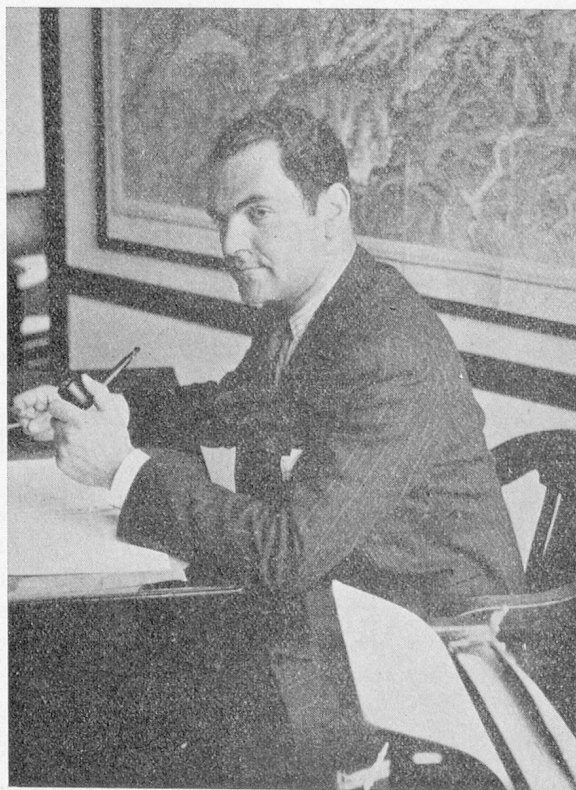
français de premier plan, notamment Mirabeau, Condorcet et Vergniaud. Mégevand ne déçut pas les espoirs que ces hommes illustres fondaient sur lui et on doit le considérer comme le principal artisan de l'essor remarquable de l'industrie horlogère dans la région de Besançon.

La Suisse joue encore aujourd'hui un rôle très important dans ces deux industries de la Franche-Comté. Plus de la moitié des fromagers y seraient de nationalité suisse. D'autre part, les fabriques d'horlogerie de la région ont recours à des fournisseurs suisses pour se procurer les pièces qu'elles ne produisent pas elles-mêmes.

C'est donc à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle qu'a débuté une véritable immigration suisse en Franche-Comté. Depuis lors, elle n'a pas cessé, atteignant son apogée au cours des années 1920-1924. Pendant les dix dernières années, l'élément agricole fut prépondérant.

Notre colonie comprend actuellement environ 15.000 personnes. Sauf erreur, parmi les Consuls

M. Édouard-A. PERRUDET, Vice-Consul de Suisse à Besançon



de Suisse en France, celui de Besançon occupe la troisième place quant au nombre des administrés, après Paris et Lyon. La plupart des membres de la colonie sont des agriculteurs, des horlogers et des ouvriers d'usines. Cependant, on rencontre également des chefs d'entreprises, des employés de bureaux. Certains exercent des professions libérales. Les divers cantons se trouvent représentés à peu près dans les proportions suivantes : Berne 50 p. 100, Fribourg 15 p. 100, Neuchâtel, 10 p. 100, Vaud 10 p. 100. Les 15 p. 100 restants se répartissent entre les autres cantons.

Malgré l'accroissement de la colonie suisse en Franche-Comté au cours de la première moitié du siècle dernier, ce ne fut qu'en 1874 que le Conseil fédéral décida d'y installer un Consulat. Le premier titulaire fut M. Jeannet-Droz (Neuchâtel). Puis MM. Bugnot-Colladon (Vaud, 1877), L. Sandoz (Neuchâtel, 1883), A. Graa (Neuchâtel, 1889), etc... occupèrent successivement le poste, tous en qualité de Consul honoraire. M. Paul Leuba (1921) fut le premier Consul de carrière à Besançon. Quand il fut nommé à Marseille, on le remplaça par M. Charles Matthey, pharmacien, qui démissionna en 1931. Le Conseil fédéral prit alors la décision de remettre à la tête de ce poste un fonctionnaire de carrière et de faire du Consulat de Besançon un « Consulat-Ecole » où les aspirants chanceliers feraient leur stage. C'est à M. Jean Furrer, jusqu'alors à Berne, qu'incomba la tâche de le diriger. Nombreux sont encore ceux qui furent initiés à Besançon aux travaux de chancellerie, sous la paternelle autorité de M. le Consul Furrer.

Quand ce dernier fut admis à faire valoir ses droits

à la retraite, M. H. Zoller assumait la gérance du poste, d'abord en qualité de chancelier, puis de vice-consul, jusqu'à l'arrivée en janvier 1939 de l'actuel titulaire, M. le Consul E. Darbellay (présentement en congé de convalescence).

Le Consulat de Suisse à Besançon, installé dans un immeuble moderne au centre de la ville, occupe aujourd'hui huit fonctionnaires et employés. En outre, une équipe d'hommes de confiance répartie dans toute la Franche-Comté lui rend de précieux services.

En temps normal, les relations entre la Suisse et l'arrondissement consulaire de Besançon sont si aisées que le Consulat n'a presque pas besoin de s'occuper des questions commerciales. Mais depuis la guerre les obstacles qui s'opposent à ces relations sont si nombreux que le personnel du Consulat doit être constamment en haleine pour s'efforcer de les surmonter.

**Edouard-A. PERRUDET,**

Vice-Consul de Suisse à Besançon.

## **S. A. GALLODANA, Noisy-le-Sec**

BRUNO BENDEL INGR. DIPL. E. PZ.

BÉTON ARMÉ

MAÇONNERIE

PLATRIERIE

CHARPENTE

TERRASSEMENT

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES

PAVILLONS, VILLAS

IMMEUBLES

TRANSFORMATIONS

RÉPARATION, ENTRETIEN

ÉTUDES - PROJETS - CALCULS STATIQUES

EXÉCUTIONS

TÉLÉPHONE NORD 2733  
» 2734

TÉLÉGRAMMES  
GALLODANA PARIS